

Cérémonie du 8 mai 2016 à Saint-Mars-du-Désert
Allocution de Clément Lecomte
Conseiller municipal

Messieurs les Anciens Combattants

Mesdames et messieurs les élus

Mesdames et Messieurs,

Nous venons à l'instant d'œuvrer en faveur de la mémoire collective marsienne et bien au-delà ! Je tiens à remercier Alain Dupas pour le travail de recherche fourni pour cet évènement, ainsi que les jeunes qui ont accepté de participer par la lecture des biographies : Aurélien, Antoine, Léonie, Clémence et Marguerite mais aussi Félix et Violette pour leur participation au monument aux morts. Je remercierai par ailleurs, l'association des anciens combattants toujours enthousiaste pour de nouveaux projets mémoriels depuis ces dernières années. Nous saluons par ailleurs la présence de membres des familles des otages pour cet hommage et du comité de souvenir des fusillés de Loire-Inférieur qui nous a aidé et soutenu dans notre démarche et qui nous a fait l'honneur de nous prêter leur exposition dans le chemin des Charmilles. Enfin, je remercie Nicolas et les services municipaux toujours présents pour cet évènement.

Cette journée reste spécifique à double titre. Spécifique puisque cette cérémonie était la dernière aux monuments aux morts installé en 1922, voué à être déplacé dans le cadre du nouvel aménagement de notre bourg. Spécifique aussi puisqu'une fois encore, à l'image de ce que nous avons fait l'année dernière, nous souhaitons profiter de cette cérémonie pour entretenir voire faire découvrir une partie de l'Histoire en dévoilant cette plaque à l'entrée de notre cimetière, en hommage aux 6 malheureux otages fusillés en 1942 et 1943. Si travailler en Histoire ne signifie pas regarder derrière et vivre dans le passé, il n'en demeure pas moins que l'Histoire s'écrit au présent. Il est nécessaire d'appréhender les évènements passés, parfois pour ne pas retomber dans les mêmes travers et perversités qui trament notre Histoire collective. L'exemple de Marcus Garbarz est à méditer. Bien que « Mort pour la France », Marcus Garbarz fut accusé de terrorisme par Vichy, la nationalité française lui fut alors retirée par décret du 3 juillet 1941 (il était né à Dortmund en 1929). Cet évènement vient corroborer l'idée que la déchéance de nationalité reste

bien inutile et relève de l'inanité. Les balles restent les mêmes pour gaullistes, communistes, socialistes, libéraux, progressistes ou indépendants, allemand, français, anglais japonais, juif, catholique, musulmans ou protestant... L'horreur de la guerre touche tous les êtres humains et la mort ne s'accommode pas à mettre des étiquettes sur les individus qu'elle prend. Par ailleurs, l'Histoire nous dévoile à quel point il est dangereux de chercher à cliver voire à fichier les individus. Vous remarquerez que la plupart des malheureux inhumés dans notre cimetière en 1942 et 1943, sont proches des instances du PCF. En effet, suite à la signature du pacte germano-soviétique en 1938 scellant l'alliance entre Hitler et Staline, le Parti communiste français est rapidement muselé et devient même hors la loi sur ordre du gouvernement du radical Edouard Daladier. Le PCF connaît donc rapidement la clandestinité, dès les années 1938-1939. Cette situation est généralement mise en avant par certains historiens expliquant la solidité du réseau communiste dans la Résistance. Si ce statut d'hors la loi permit à l'organisation d'anticiper les affres de la clandestinité, il déboucha aussi sur l'espionnage et l'établissement de dossiers individuels : les militants et sympathisants étaient alors activement surveillés par le gouvernement. Ces informations qui tombèrent entre les mains des Allemands permirent ainsi l'arrestation précoce de résistants communistes, dès les années 1940.

Est-ce que l'historien doit-être juge ? Si personne ne peut rester indifférent devant la mesure des tels ou tels événements ou actes humains, l'objectivité et la critique sont au cœur de nos raisonnements. Malgré les progrès de la recherche, doit-on juger les événements ? La réponse est non. L'exemple le plus parlant reste l'attitude adoptée par l'historien français Henry Rousso, éminent spécialiste de l'histoire de Vichy et qui refusa de témoigner à charge au procès de Maurice Papon en 1997, puisqu'il n'est pas du ressort de l'historien que de juger. Nul n'est responsable des actes d'un aïeul et ne peut en répondre devant la justice humaine. Comprendre et expliquer avec un minimum de recul et de critique est inévitable. En aucun cas cela ne signifie pardonner ou justifier. La France ne fut pas entièrement résistante mais elle ne fut pas non plus collaboratrice. Comment peut-on mesurer des actes de résistance ? Un résistant peut faire dérailler un train ou se tourner vers les opérations de sabotage au sein d'usines d'armement. Mais un badaud qui donne une mauvaise information à un passant SS, ou qui refuse de passer à l'heure allemande sous l'Occupation, ne fait-il lui aussi un acte de résistance ? Si il est aujourd'hui vain de chercher les coupables ou de venger nos morts, notre devoir de mémoire est plus que jamais nécessaire au vivre ensemble. Un passé accepté et expliqué est un aussi un moyen de construire sereinement une société.